



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 9 mai 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 mai 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 29 mai 2001

**Octroi d'une bourse financière pour un sportif de haut niveau :  
Arnaud BERREST**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.  
Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON, M.  
Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, Mme  
Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel  
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE,  
Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme  
Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle  
LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mlle Karen NALEM, Mme Christabelle CHOLLET

DELIBERATION D2011492001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2001**

**Vie Associative/Jumelages**

**Octroi d'une bourse financière pour un sportif de haut niveau :  
Arnaud BERREST**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Arnaud BERREST, Sportif de Haut Niveau selon les critères du Ministère de la Jeunesse et des Sports membre du Niort Aviron Club, doit s'entraîner sur le Pôle France de Nantes, afin de lui permettre de continuer d'évoluer au plus haut niveau national.

Les dépenses occasionnées par ces déplacements sont estimées à 7.000 F pour l'année 2001.

Nous avons été sollicités pour aider par une "bourse" annuelle ce "sportif" de haut niveau.

Afin de réduire pour la famille le coût onéreux de cette formation qui contribue à l'épanouissement sportif de l'athlète, mais également pour garder au sein d'une association locale un sportif de haut niveau, et dans le cadre de notre politique "Niort, la Ville de tous les sports !", comme nous le faisons en aidant le Centre de Formation des Chamois Niortais par exemple,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à accorder une "bourse" de 7.000 F à Arnaud BERREST au titre de l'année 2001
- approuver la convention ci-jointe,
- autoriser Monsieur le Maire à la signer et à verser la "bourse" conformément aux dispositions mentionnées dans la convention,

**Imputation budgétaire : 924.400.6574 #05966**

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN

**convention**  
**ENTRE LA VILLE DE NIORT**  
**ET Arnaud BERREST**



**NIORT**  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**Objet : Octroi d'une bourse financière à un jeune sportif de haut niveau - Arnaud BERREST**

**ENTRE** les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Bernard BELLEC, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 9 mai 2001,

*d'une part,*

**ET**

**Arnaud BERREST** appartenant au Niort Aviron Club et figurant au nombre des sportifs niortais classés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports "Sportif de haut niveau",

*d'autre part,*

Considérant qu sa progression justifie un effort accru d'entraînement pour partie loin de Niort, dans un équipement adapté à son niveau de compétition (notamment Pôle France de Nantes),

## **Il a été convenu et arrêté ce qui suit**

### **ARTICLE 1 - MOYENS MIS EN OEUVRE**

La Ville de Niort apporte une subvention de **7.000 F** soit *1.067,14 €* à Arnaud BERREST pour l'année 2001, afin de réduire pour sa famille la charge de cette formation qui contribue à l'épanouissement sportif de ce jeune athlète et sa progression en cohérence avec la volonté politique municipale de garder dans notre ville nos jeunes sportifs de haut niveau dans un contexte de promotion sociale et d'émulation pour l'ensemble des pratiquants.

### **ARTICLE 2 - CONTROLE DE L'UTILISATION DE L'AIDE**

L'intéressé devra justifier de l'affectation de cette subvention à ses frais d'entraînement.

### **ARTICLE 3 - VALORISATION**

Le Conseil Municipal prend note que, conscient de l'aide conséquente que représente cette bourse, Arnaud BERREST s'engage à :

- 1/ valoriser à chaque occasion l'image de la Vile de Niort et de se référer à l'aide octroyée
- 2/ participer, selon des modalités à définir avec M. le Président du Niort Aviron Club qui sera destinataire d'une copie de cette convention et les services de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération de Niort, à des stages d'initiation pour des adolescents niortais
- 3/ présenter conjointement avec le Niort Aviron Club, qui est à l'initiative de cette demande de subvention, à l'issue de sa saison sportive un bilan reprenant les actions mentionnées en 1 et 2.

### **ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT**

Le versement de la subvention sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de Arnaud BERREST, au vu d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal produit par ce dernier.

### **ARTICLE 5 - DUREE ET DATE D'EFFET**

La présente convention, conclue pour une durée d'un an, prend effet dès sa notification par la Ville à M. Arnaud BERREST.

Fait à Niort, le  
Le Maire de Niort

Arnaud BERREST

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)